

# BUREAU DE MEDECINE DE QUEBEC.

Nous Soussignés Membres du Bureau d'Examineurs pour le District de Québec nommés en vertu de l'Ordonnance de la 28<sup>me</sup>.  
Geo. 3, Chap. VIII, intitulée, "Ordonnance qui défend à qui que ce soit de pratiquer la Médecine et la Chirurgie dans la Province  
de Québec, ou la Profession d'Accoucheur dans les Villes de Québec ou Montréal, sans une permission,"  
avons examiné Thomas Wade Robinson, *Levine* et trouvé capable de pratiquer comme  
Médecin, Chirurgien & Accoucheur.

À l'Hôtel-Dieu de Québec.

Le 5. juillet 1837.

J. J. Mouton  
Secrétaire.

Jos. Fauchaud Chairman  
D<sup>rs</sup> P. Laché  
J. G. Boivillard  
D<sup>r</sup> J. Noël  
H. B. Blais  
Mouton